

REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

1. Activités et programmes

Les animations proposées aux enfants sont réfléchies et préparées par une équipe de professionnels soucieux du bien-être de votre enfant. Un projet pédagogique spécifique à l'accueil de loisirs est le document référent à cet atelier. Vous pouvez le consulter sur notre site internet ou le demander à l'accueil du centre social,

Les programmes d'activités pour les vacances nous permettent de vous tenir au courant des activités proposées. Nous pouvons être amenés à vous demander une participation (amener une ancienne carte postale, une boîte d'œuf, une photo...)

Vous trouverez également sur ces programmes, les lieux de rendez-vous pour les sorties. Une sortie pourra être annulée (en cas de pluie, de manque d'accompagnateurs). Un animateur se chargera de vous prévenir en cas de changement.

Les activités proposées peuvent être regroupées de la façon suivante :

- o Activités culturelles : visites de lieux et/ou monuments historiques, cinéma, expositions, concerts, spectacles, pratique artistique.
- o Activités sportives : sport de pleine nature, sports nautiques, sports collectifs.
- o Activités de sensibilisation et de prévention sur des thèmes de société choisis en fonction des groupes d'enfants.
- o Activités manuelles : peinture, collage, bricolage, recup...

1. Pour s'inscrire

Les inscriptions se font **exclusivement à l'accueil du centre social Maria Pia** (6 Allée du Chanoine Manterola à Biarritz). Les formulaires sont téléchargeables sur le site Internet (www.mariapia.fr) ou mis à disposition à l'accueil du centre social.

POUR LES MERCREDIS :

Il est possible d'inscrire votre enfant pour toute l'année scolaire seulement ou les mercredis qui vous conviennent. Le règlement se fait à l'inscription. Un étalement des paiements (6 chèques maximum) sera possible pour les inscriptions à tous les mercredis de l'année. Afin de faciliter l'organisation des activités et la gestion du planning des animateurs, veuillez inscrire votre enfant au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

POUR LES VACANCES :

Les inscriptions ont lieu une fois par trimestre. Les familles sont conviées à des horaires différents, la priorité étant donnée aux **familles répondant à ces critères cumulés :**

- o Etre allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne
- o Avoir au moins un enfant cumulant 15 présences à l'ALSH l'année précédente, **pendant les vacances scolaires.**

En début d'année le centre social se charge d'informer par mail les familles qui répondent aux critères du 1^{er} groupe. Si vous n'avez rien reçu au plus tard le 25/09/2017 veuillez nous contacter.

Un paiement le jour de l'inscription permet de valider les dates souhaitées et le dossier doit comporter toutes les pièces ci-dessous. Sans ce dossier complet les animateurs ne pourront pas prendre la responsabilité d'accueillir votre enfant :

- o La fiche d'adhésion pour l'enfant et son parent (ou responsable légal)
- o La fiche sanitaire de liaison pour l'enfant
- o L'attestation d'assurance extrascolaire
- o La liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- o Le paiement de l'adhésion
- o Le règlement de l'ALSH
- o La notification d'Aide aux Temps Libres fournie par la CAF.

- Même si vous ne percevez pas de prestations familiales, nous vous remercions de nous fournir votre numéro d'allocataire CAF. Les tarifs étant calculés en fonction de votre quotient CAF, en l'absence de numéro d'allocataire, nous appliquerons le tarif du quotient le plus élevé.

Les dates des journées d'inscriptions pour l'année 2017-2018 sont :

- Le samedi 7 octobre pour les vacances d'octobre et de décembre 2017.
- Le samedi 20 janvier pour les vacances de février 2018
- Le samedi 24 mars pour les vacances d'avril 2018
- Le samedi 2 juin pour l'été 2018

En cas d'indisponibilité aux dates ci-dessus, une famille peut demander à une autre personne de se charger de ses inscriptions.

Attention, chaque famille ne pourra représenter qu'une seule autre famille.

3. Tarifs

Les tarifs de l'accueil de loisirs se calculent en fonction du quotient familial de la CAF.

Pour l'accueil des 6 / 10 ans, un repas comprenant une entrée, un plat chaud et un dessert est proposé au tarif de 3,50 euros. (Prix fixé au 01/09/2016, sous-réserve d'une augmentation par le prestataire)

Pour l'accueil des 3 / 5ans et 6 / 10 ans, qui a lieu à l'école Sainte Marie les mercredis de l'année (période scolaire), un repas comprenant une entrée, un plat chaud et un dessert est proposé au tarif de 3,50 euros (Prix fixé au 01/09/2016, sous-réserve d'une augmentation par le prestataire)

oAccueil demi-journée ou journée les mercredis en période scolaire et journée pendant les petites et grandes vacances scolaires :

Quotient familial	Tarifs ½ journée	Tarifs journée
0 à 620	4.80 euros	7.80 euros
621 à 850	5,20 euros	7.90 euros
851 à 1000	5.60 euros	8.20 euros
1001 à 1250	5.80 euros	8.50 euros
1251 à 1500	6,20 euros	8.80 euros
1501 et +	6,80 euros	9.70 euros

oLes tarifs des camps sont déterminés en fonction des activités proposées. Les familles bénéficiaires de l'aide au temps libre, sont aussi bénéficiaires de l'aide aux vacances de la CAF.

4. Lieux d'accueil et horaires

LES MERCREDIS :

- Les 3-5 ans et les 6-10 ans :

Accueil à l'école Ste Marie : 23 Avenue de la République, 64200 BIARRITZ

Matin :

- L'arrivée des enfants le matin est possible de 9h à 11h30 au plus tard.
- Les parents doivent venir récupérer leur enfant à 12h dernier délai. *En cas d'impossibilité, merci de les inscrire au repas du midi* (soit en commandant le repas soit en donnant un pique-nique)

Après-midi :

- Les enfants doivent être récupérés après les repas entre 13h30 et 14h.
- Pour les enfants inscrits uniquement l'après-midi, l'accueil est prévu entre 13h30 et 14h maximum.
- Les horaires de départ du soir sont entre 17h et 17h30 au plus tard

LES VACANCES :

- Les 3-5 ans :

Accueil des enfants au local Lazari : 5 rue Paul Lazari, 64200 BIARRITZ

▪Les 6-10 ans :

Accueil des enfants au collège Immaculée Conception : 14 rue des frères, 64200 BIARRITZ

Les horaires d'accueil sont de 9h30 à 17h30. Vous trouverez ces renseignements sur le programme des enfants. Il est **important de le lire** afin de connaître les changements de lieux de rendez-vous si des sorties sont proposées. Merci de respecter les horaires d'arrivée et de fin d'activité. **Un enfant ne peut pas être laissé seul le matin sur le lieu d'activité, veuillez attendre l'arrivée d'un animateur.**

5. Les repas

Les allergies ou repas spécifique sont à noter dans la fiche sanitaire et à signaler aux animateurs.

LES MERCREDIS :

▪Les 3-5 ans et les 6-10 ans :

Les repas sont à réserver à l'avance. Vous avez également la possibilité de préparer un repas chaud ou froid.

LES VACANCES :

▪Les 3-5 ans :

Les repas ne sont pas fournis. Vous pouvez préparer un repas chaud à votre enfant si les activités sont à l'annexe de Lazari. Pour les sorties, pensez à préparer un repas froid.

▪Les 6-10 ans :

Les repas sont à réserver à l'avance. Nous informons notre partenaire du nombre total de réservation le lundi suivant les inscriptions. **Ainsi, il n'est pas possible de réserver le repas pour votre enfant lorsqu'il est sur liste d'attente.** Vous pouvez également fournir à vos enfants un déjeuner qui pourra être réchauffé sur place. Pour les sorties, pensez à préparer un pique-nique froid.

6. Encadrement

Les enfants et adolescents sont encadrés par des animateurs diplômés. Afin de pouvoir organiser nos activités en toute sécurité, nous respectons toujours les taux d'encadrement légaux et les règles de sécurité. Les animateurs diplômés peuvent être accompagnés de personnes bénévoles ou professionnelles techniques (Brevets d' Etats par exemple) qui participent à renforcer les conditions de sécurité.

7. Transport des enfants et déplacements

Lors des sorties organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs, les déplacements peuvent s'effectuer :

- En minibus (le centre social dispose de 3 minibus de 9 places)
- Dans les transports en commun
- A pied
- Exceptionnellement et en cas de force majeure, les animateurs peuvent être amenés à transporter un enfant dans leur véhicule personnel.

8. Réservation, règlement et annulation

Aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte.

>> LISTE D'ATTENTE :

Si une place se libère, un animateur vous contactera et vous laissera un message. Sans réponse de votre part dans les 24 heures nous proposerons la place à la famille suivante.

Si votre enfant bénéficie d'une place, le règlement sera à régulariser auprès de l'accueil si les vacances n'ont pas démarré ou auprès des animateurs pendant les vacances.

Les annulations peuvent se faire auprès des animateurs ou par téléphone. **Aucun mail ou message sur répondeur ne sera accepté.**

Les annulations ne seront pas facturées :

- En cas d'annulation de l'inscription une semaine à l'avance.
- Sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie de l'enfant à donner à l'accueil du centre au plus tard dans les 7 jours suivant l'absence.

Les repas commandés chez notre prestataire vous seront facturés. Car nous n'avons pas la possibilité de les annuler.

Pour les séjours, nous n'effectuerons aucun remboursement si la réservation chez notre partenaire a été effectuée.

Durant l'été, pour des raisons d'organisation (planning de l'équipe, réservation des prestataires), le nombre de journées remboursées sera limité à 5 maximum.

Le règlement des activités se fait à l'inscription.

9. Assurances

Le centre social Maria Pia adhère à l'assurance multirisque association « MAIF ». Les garanties couvrent notamment les risques de responsabilité civile de l'association.

10. Objets personnels

Le centre social décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol d'objets personnels emmenés par les enfants sur les lieux d'accueil, en sortie ou en camp de vacances (téléphones portable, jeux vidéo, bijoux...).

11. Droit à l'image

J'autorise le centre social Maria Pia à prendre en photo ou à filmer l'enfant pendant les activités (souvenirs, albums, posters, etc.). Ces images peuvent être utilisées pour illustrer les actions de nos ateliers dans la presse, le site Internet ou sur des panneaux d'affichage.

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions pour inscrire mon enfant.

Date : / /

Signature

Les partenaires du centre social Maria Pia :

